

REUNION DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le trente septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Allouagne s'est réuni à la Mairie, pour une réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur André HENNEBELLE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt trois septembre deux mil quatorze, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

* * * * *

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire : M. Christophe CHEVALIER

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- N° 2014 - 51 CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES.
- N° 2014 - 52 DECISION BUDGETAIRE N° 4
- N° 2014 - 53 ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER
- N° 2014 - 54 TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE. FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE - PERCEPTION ET CONTRÔLE PAR LA FDE62. REVERSEMENT D'UNE FRACTION DU PRODUIT DE LA TCCFE PERCUE PAR LA FDE62.
- N° 2014 - 55 AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.
- N° 2014 - 56 AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION.
- N° 2014 - 57 AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE AVEC API RESTAURATION.

- A RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE ARTOIS LYS
- B RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE ARTOIS LYS.
- C RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

Pour les points A-B-C les documents sont disponibles au bureau du D.G.S

QUESTIONS DIVERSES

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie intégrale du procès verbal de la réunion du jeudi 17 juillet 2014, Daniel ROUGÉ étant absent à cette réunion ne prend pas part au vote, Christophe CHEVALIER n'ayant pas eu de réponse à ses questions écrites ne prend pas part au vote. Le procès-verbal est adopté par 21 voix pour.

* * *

Le Maire propose au Conseil Municipal de retirer une délibération de l'ordre du jour : N° 2014 - 53 Acquisition d'un bien immobilier car les négociations avec le propriétaire sont en cours. Le Conseil donne son accord.

Le nouvel ordre du jour s'établit désormais comme suit :

- N° 2014 - 51 CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES.
- N° 2014 - 52 DECISION BUDGETAIRE N° 4
- N° 2014 - 53 TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE. FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE - PERCEPTION ET CONTRÔLE PAR LA FDE62. REVERSEMENT D'UNE FRACTION DU PRODUIT DE LA TCCFE PERCUE PAR LA FDE62.
- N° 2014 - 54 AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.
- N° 2014 - 55 AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION.
- N° 2014 - 56 AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE AVEC API RESTAURATION.

- A RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE ARTOIS LYS
- B RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE ARTOIS LYS.
- C RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

Pour les points A-B-C les documents sont disponibles au bureau du D.G.S

QUESTIONS DIVERSES

* * * * *

N° 2014 - 51 : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES.

Le Maire : Nous prenons cette délibération à la demande du Trésor Public.

Daniel ROUGÉ : Nous avons jusqu'alors maintenu le budget annexe cimetièrre pour préserver les droits d'un agent fossoyeur qui, grâce à ce statut pouvait bénéficier d'un départ anticipé à la retraite, soit 55 ans au lieu de 62 ans.

Le Maire : Cette délibération n'a aucune conséquence sur l'avenir de cet agent. La loi a fait évoluer les conditions de départ à la retraite et Claude VASSEUR n'est plus concerné. De plus, quelques années auparavant il est devenu agent de maîtrise par déroulement de carrière.

Jacques POUQUET : Il faut rappeler qu'il n'y a plus aucune écriture comptable sur ce budget.

Christophe CHEVALIER : L'agent concerné a t'il été prévenu ?

Gaëlle LEROY : Va-t-il réellement partir à la retraite à 62 ans ?

Daniel ROUGÉ : Je demande à vérifier les textes.

Le Maire : La loi a été modifiée et de plus, ça fait longtemps qu'il n'est plus fossoyeur.

- Considérant que, pendant de nombreuses années, aucune opération comptable n'a été opérée sur le budget annexe pompes funèbres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide par 19 voix pour et 4 abstentions :

- De clôturer le budget annexe pompes funèbres au 31 décembre 2014,
- De procéder à la reprise comptable des opérations dans le budget principal.

N° 2014 - 52 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4.

Daniel ROUGÉ : Nous allons recevoir 4 890 € de subvention au titre des amendes de Police pour des travaux de sécurité effectués en 2013 et je m'en réjouis.

Christian LENGART : 2 000 €uros vont à l'informatisation.

Jacques POUQUET : Oui mais pour le reste on va acheter des panneaux de signalisation.

Le Maire : On va étudier le problème, mais effectivement c'est fait pour cela.

Christophe CHEVALIER : Vous pouvez donner des précisions sur l'informatisation.

Le Maire : Les services techniques ne sont pas informatisés, la salle des élus et le bureau du Maire non plus.

Le Maire explique que des ajustements dans les dépenses et recettes sont nécessaires pour prendre en compte le versement de la subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, suite au vote de ses membres présents et délibérants,

Décide par 22 voix pour et 1 abstention

- De procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

En dépenses de la section de fonctionnement

	023	Virement à la section d'investissement	-2 890,00 €
6355	011	Taxes et impôts sur les véhicules	700,00 €
678	67	Autres charges exceptionnelles	2 190,00 €
TOTAL			0,00 €

En dépenses de la section d'investissement

2183 407	21	Informatisation de la Mairie	2 000,00 €
TOTAL			2 000,00 €

En recettes de la section d'investissement

	021	Virement de la section de fonctionnement	-2 890,00 €
1342	13	Amendes de police	4 890,00 €
TOTAL			2 000,00 €

N° 2014 - 53 : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE. FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE - PERCEPTION ET CONTRÔLE PAR LA FDE62. REVERSEMENT D'UNE FRACTION DU PRODUIT DE LA TCCFE PERCUE PAR LA FDE62.

Le Maire : C'est pour cette délibération que nous avons dû précipiter la date de ce conseil municipal. Par ce courrier, que nous avons reçu récemment, Monsieur le Préfet nous encourage à adhérer à ce service rendu par la FDE62. Le courrier est arrivé le 17 septembre et nous devons délibérer pour le 30.

Christian LENGART : Je n'y comprends pas grand-chose.

Le Maire : Il faut regarder sa facture d'électricité, la taxe communale y apparait. C'est une recette pour la commune d'environ 50 000 €uros reversés par les fournisseurs d'électricité mais, désormais il y a beaucoup trop de fournisseurs d'énergie, 17 dans le Pas-de-Calais.

Jacques POUQUET : Le taux de la taxe d'électricité sera désormais de 8.5 % sur la facture d'électricité. La FDE62 se propose de la collecter et prend 3 % de frais de gestion.

Le Maire : En fait 3 % ce n'est pas beaucoup.

Jacques POUQUET : Le poids des négociations est plus important.

Daniel ROUGÉ : On était à 8.2 %. C'est bien que la FDE62 prenne en main. Toutefois on va s'abstenir sur le nouveau taux. La précédente municipalité n'avait jamais augmenté le taux.

Vu l'article 23 de la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu l'article 18 de la loi 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide

Par 19 voix pour et 4 abstentions :

- D'actualiser pour l'année 2015 le coefficient multiplicateur à 8,50 pour les consommations d'électricité sur le territoire de la commune et de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 97%,
- De confier à compter du 1^{er} janvier 2015 la perception et le contrôle de la taxe par la FDE62 dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention à établir en ce sens.

N° 2014 - 54 : AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Le Maire : On souhaite procéder à un effacement des réseaux sur environ 2 000 mètres ainsi que la pourtour de l'église. Pour les fils nus nous pourrions être subventionnés à niveau de 80 %, les fils non nus étant moins subventionnés. Le premier axe doit être engagé. Les travaux sont évalués par le bureau d'étude à 787 000 euros HT, à plus ou moins 3 %. Un travail de fond doit être engagé avec chaque habitant sur le domaine privé.

Sonia PINES : Que signifie fil nu ou non nu ?

Francis BREHON : Selon que le câble est enrobé de caoutchouc ou non.

Daniel ROUGÉ : Cette délibération est liée à la suivante. Il faut évaluer le besoin, l'opportunité et la capacité. Quelle est l'urgence d'effectuer de tels travaux ? De plus, il ne faut pas confondre effacement et enfouissement. Il ne faut pas jeter l'argent qu'on n'a pas forcément. Est-il opportun de remplacer un éclairage récent puisque le programme s'est déroulé de 2001 à 2008 ? C'est un gros investissement pour la commune. Comment va-t-on payer : emprunt, augmentation des impôts locaux ? Les caisses vont se vider rapidement.

Le Maire : L'étude en elle-même va prendre 1 an, l'effacement va se faire sur plusieurs années, la technologie sur l'éclairage public évolue rapidement et, donc, l'éclairage actuel de 2001 à 2008 sera très vite dépassé. Pour l'instant on fait l'étude et, de plus, les consommations énergétiques devraient baisser.

Jean-Jacques VERSTRAETEN : Il faut modifier la convention avec le bureau d'étude BETCO car je suis persuadé qu'il y a plus de 2 000 mètres. Les autres habitants vont payer et n'auront rien.

Christophe CHEVALIER : Le choix est porté sur l'axe principal, qu'en est-il des rues secondaires ?

Deborah LASSALLE : A Burbure, ils ont profité qu'il y avait des travaux dans la rue pour réaliser l'effacement des réseaux.

Patrick LANVIN : A l'issue il y aura des travaux de réfection de trottoirs et de bordurations.

Jacques POUQUET : On avait opéré des changements dans la convention au niveau de la notion du mois zéro et la fourniture d'un document en PDF.

Gaëlle LEROY : L'étude nous oblige t-elle à faire les travaux ?

Le Maire : Absolument pas, si nous ne faisons pas les travaux nous ne payons que 35 % de la prestation de Betco.

Christophe CHEVALIER : On frise le million d'euros, on part sur du visuel mais on n'a pas forcément le moyen de le faire, ce n'est pas la priorité. L'important c'est de rembourser les emprunts et de réaliser les promesses de campagne.

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que la rénovation du réseau d'éclairage public sont prévus prochainement, étalés sur une période de 4 années pour la traversée de l'axe principal du CD 943 au Trocadéro, ainsi que le pourtour de l'église, et qu'il convient pour ce type de chantier de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'étude,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide par 18 voix pour 1 voix contre et 4 abstentions :

- D'autoriser le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et de rénovation du réseau d'éclairage public avec Betco Ingénierie sis 19 rue des Aquilons ECAULT 62360 SAINT ETIENNE AU MONT.

N° 2014 - 55 : AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION.

Le Maire : Ce serait un non-sens de ne pas voter la maîtrise d'ouvrage à la FDE62.

Jean-Jacques VERSTRAETEN : On s'engage sur du vide.

Le Maire : On ne peut pas prévoir le métrage de fil nu et non nu. C'est un réseau très ancien.

Jean-Jacques VERSTRAETEN : On ne parle pas du réseau de téléphonie.

Le Maire : C'est parce qu'il n'est pas subventionné.

Jean-Jacques VERSTRAETEN : J'ai deux remarques : le bureau d'étude doit nous fournir des chiffres précis. On ne devrait pas délibérer aujourd'hui, j'ai des doutes sur les capacités à pouvoir financer.

Christophe CHEVALIER : Il n'y a pas eu de réunion de travail pour parler de ce projet, on aurait voulu plus d'explications techniques et les réseaux téléphoniques ne seront pas subventionnés.

Le Maire : Il faut rendre la ville plus attrayante.

Daniel ROUGÉ : Pour la téléphonie il faudra envisager le haut débit et la fibre optique.

Jacques POUQUET : Sur le timing, on part sur quatre années.

Le Maire : On n'arrivera peut-être pas à tout faire pendant le mandat, si on en fait 50 % ce sera déjà pas mal. Faire ces travaux en quatre ans c'est un objectif.

Jacques POUQUET : Il faut trouver 400 000 euros, soit 100 000 par an.

Daniel ROUGÉ : Messieurs de la majorité soyez cohérents avec vous-mêmes, si on a voté pour la délibération précédente, on vote celle-ci.

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que la rénovation du réseau d'éclairage public sont prévus prochainement, étalés sur une période de 4 années pour la traversée de l'axe principale du CD 943 au Trocadéro et

qu'il convient pour ce type de chantier de confier la co-maîtrise d'ouvrage à la FDE62 (Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais),

Considérant que la FDE62 subventionne ce type de travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide par 18 voix pour 1 voix contre et 4 abstentions :

- D'autoriser le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et de rénovation du réseau d'éclairage public et à solliciter une subvention auprès de la FDE62 sise 40 Avenue Jean Mermoz 62005 DAINVILLE

N° 2014 - 56 : AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE AVEC API RESTAURATION.

Le Maire : Une enquête a été réalisée auprès des parents délégués. L'engagement auprès du SIVOM est de 9 ans et le surcoût mensuel évalué à 1 500 euros.

Thérèse BRETON : L'enquête a donné les résultats suivants :

115 réponses ont été enregistrées

Pour le SIVOM : 24

Pour API : 70

Ne se prononcent pas : 21

C'est donc un plébiscite pour API, ne serait-ce qu'à cause du problème du coût. Par commodité on conserve la réservation sur deux jours.

Le Maire : On va faire un essai de 5 plats sur la première semaine et de 4 plats sur la deuxième.

Daniel ROUGÉ : Sur le questionnaire distribué aux parents, il était précisé qu'en cas de contrat avec le SIVOM le repas augmenterait de 55 centimes. Comment va être payée la facture de septembre ?

Le Maire : Une convention va être étudiée avec le SIVOM qui nous a accordé cette petite dérogation. On a précipité ce conseil municipal car on avait obligation de délibérer avant le 1^{er} octobre pour la FDE62.

Daniel ROUGÉ : Des parents ont l'expérience des deux prestataires. Je découvre un nouveau texte de délibération pour le prolongement de la convention. Les prix sont fixés pour un an, on ne va pas voter contre.

Le Maire : Pour le SIVOM on s'engage sur 9 ans, avec API, on arrête quand on veut.

Déborah LASSALLE : Avec un engagement aussi long, ils peuvent se permettre de faire de la moins bonne qualité.

Thérèse BRETON : Avec Jennifer FRUCHART, nous sommes allées à la cantine pour tester les repas.

Déborah LASSALLE : A Burbure, on travaille avec API, on n'a pas de problème.

Christophe CHEVALIER : C'est un problème très sensible et pourtant la commission ne s'est pas encore réunie, c'est un outil qui n'est pas utilisé.

Coralie COURBOIS : La commission n'est pas encore précisément mise en place.

- Considérant que le contrat de restauration avec la société API Restauration arrive à terme et que la commune souhaite le renouveler,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de restauration scolaire avec API Restauration pour une période d'essai de 15 jours dans un premier temps, puis de prolonger ce contrat dans un deuxième temps.

QUESTIONS DIVERSES

Questions de Christophe CHEVALIER (Conseil municipal du 17 juillet)

Je souhaiterais que les questions écrites soient retranscrites.

Question 1 : Dans le cadre du développement du centre-ville, avez-vous pris contact avec l'ACED?

Le Maire : Oui

Question 2 : Les services techniques changeront ils de locaux avant la fin de l'année 2014 ?

Le Maire : Non

Question 3 : Quelle politique allez-vous mettre en place afin de lutter contre les risques d'inondations? (à court, à moyen et à long terme, les relations avec les partenaires associatifs, institutionnels,..)

Le Maire : On a subi 4 inondations en juillet et en août, on cherche des solutions adéquates. Mais je vous rappelle que c'est une compétence de la CAL.

Question 4 : Durant votre mandat, quels seront les travaux que vous prévoyez d'entreprendre en matière d'assainissement ?

Le Maire : Le planning des travaux est établi par la CAL

Questions de Déborah LASSALLE

Question 1: La toiture de la salle des fêtes faisait l'objet de réfection par tranche tous les ans. Qu'en est-il cette année ? La réfection continue-t-elle ou est-elle arrêtée ?

Le Maire : Cette année, il y a eu énormément de précipitations, la toiture de la salle des fêtes a fui. La salle étant louée pour le weekend, Patrick a fait des travaux d'urgence : il a mis du

ciment là où le parquet s'est décollé. La période automnale exige naturellement une attention particulière de la toiture terrasse de cette salle des fêtes, ce qui sera fait

Question 2: Les trottoirs, caniveaux et allées de parc seront-ils, un jour, désherbés? Les ouvriers ont-ils suivi une formation certiphyto ?

Le Maire : Oui le personnel concerné a suivi une formation certiphyto. A cause des pluies à répétition, de la chaleur et du personnel en congé, il y a eu une petite période de désagréments au niveau du désherbage, toutes nos excuses, mais désormais, tout est rentré dans l'ordre.

Patrick LANVIN : On pratique le désherbage manuel sur deux équipes qui ont chacune leur secteur.

Question 3: Quelles sont les dépenses et les recettes de la fête du 13 juillet 2014 ? Quelle sera la part redistribuée aux associations ?

Jacques POUQUET : Les dépenses qui concernent la Mairie sont d'un montant de 16 906 € et les recettes ne sont pas du ressort de la Mairie.

Sonia PINES : Le bilan de la fête est positif. Les dépenses occasionnant des recettes sont prises en charge par le comité des fêtes. La répartition entre les associations va se faire prochainement. Il faut que le comité conserve un fond de roulement, il faut donc dès à présent prendre en considération les dépenses pour les fêtes de Noël.

Gaëlle LEROY : Tout le bénéfice de la fête ne va donc pas être redistribué aux associations.

Le Maire : La fête en elle-même a été organisée et mise en place que par des élus. Il était important que les associations soient présentes.

Sonia PINES : Il n'a jamais été dit que tout le bénéfice serait redistribué.

Questions de Christophe CHEVALIER

Question 1 : Pourquoi les participants au concours des maisons fleuries n'ont-ils pas tous été récompensés ?

Le Maire : Plusieurs participants n'avaient même pas fleuries leur maison. Le but est de les inciter pour l'année prochaine et de se réunir pour cette occasion pour développer le travail suivant.

Question 2 : Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les récentes embauches (le coût, les types de contrat, la durée,...) ?

Pascale GOUILLART : 6 personnes ont été embauchées au niveau des services techniques et une personne pour encadrer les activités sportives. Sur ces 7 embauches, 2 sont des embauches au niveau de la commune à 35 heures hebdomadaires dédiés au VRD, 2 en contrats CEA à 35 heures et 3 en contrat CUI à 20 heures, soit 6 622 euros par mois

Daniel ROUGÉ : Cela tient-il compte des aides de l'Etat ?

Pascale GOUILLART : Tout à fait.

Le Maire : Je voudrais désormais aborder d'autres problèmes. Nous sommes en possession d'un courrier d'un avocat qui date du 3 décembre 2013. Le procès contre la CCNE est perdu, il reste 91 000 €uros à payer, cette somme aurait dû être prévue au budget en 2013

Daniel ROUGÉ : Ce problème commence en 2005 par un Arrêté Préfectoral que nous contestons. Un premier jugement nous donne raison, suivi par un contre-jugement. Au départ nous devons payer 270 000 €, puis cela est passé à 91 000 €uros. A chaque fois on a déposé un recours. La CCNE n'existe plus depuis le 1^o janvier 2014, c'est désormais avec ArtoisComm qu'il faut négocier.

Jacques POUQUET : Pour l'ACED la commune a payé 155 000 €uros en novembre 2011 pour un projet que vous saviez, depuis février 2011, qu'il ne se ferait pas et de plus l'ACED nous réclame encore 34 000 €uros. Pour l'école maternelle, il y a 18 000 €uros d'assainissement à payer, cette somme n'apparaît pas et n'est donc pas provisionnée. Je vous demande donc : pourquoi ne pas avoir provisionnée toutes ces dépenses ? Y a-t-il d'autres cadavres dans le placard ?

Daniel ROUGÉ : Cette remarque est macabre. La CCNE avait été déboutée en 2013, on relançait régulièrement la procédure, c'est pourquoi on n'a pas provisionné. La Préfecture aurait dû nous en faire la remarque. Pour le premier Arrêté Préfectoral on n'avait rien demandé à personne. A l'époque, Allouagne était considérée comme une commune riche, l'entreprise DEWAVRIN était encore présente et on reversait une partie des taxes au Saziral. Pour le raccordement à l'assainissement, la facture n'était pas encore arrivée.

Le Maire : La CCNE n'a pas été déboutée mais mise en demeure, ça n'est pas la même chose

Jacques POUQUET : Tous ces impayés pénalisent notre comptabilité. Y a-t-il d'autres factures en attente ?

Le Maire : Il y a plus de 140 000 €uros qui se baladent.

Daniel ROUGÉ : Je ne comprends pas que l'ACED vous réclame 34 000 €uros, vous ne devez pas payer.

Jacques POUQUET : En février 2011 vous recevez un courrier comme quoi il est difficile de trouver un financement et en novembre vous payez quand même.

Le Maire : La somme de 18 000 €uros pour l'assainissement de l'école maternelle était prévisible puisque signé en 2011, dans le budget que vous avez clôturé cela aurait dû apparaître. Pour la nouvelle école maternelle on a reçu un courrier du Préfet car les travaux réalisés n'étaient pas en conformité avec le permis de construire initial, il a donc demandé un permis modificatif. L'architecte n'est plus présent, il manque des DGD (Décompte Général Définitif) pour les entreprises Goudalle et Ardéco et la situation ne se débloque pas.

Daniel ROUGÉ : Je vais intervenir pour résoudre ce problème.

Le Maire : Pourquoi avoir laissé un grand local sans loyer à une entreprise qui ne paye aucune taxe sur le territoire de la commune alors que les services techniques sont mal logés ? On va montrer quelques photos, il y a un travail considérable à effectuer.

Daniel ROUGÉ : Quand j'ai été élu en 2001, il y avait des tas de choses à faire : on a refait toute la Mairie, des classes, on a changé beaucoup de fenêtres, on a créé des sanitaires et

des douches aux services techniques. Mais bien sûr, on n'a pas pu tout faire, Il y a toujours à faire dans une commune.

Christophe CHEVALIER : A l'ordre du jour, il n'était pas prévu de montrer des photos à l'aide d'une télévision et en présence du public.

Le Maire : Le public a besoin de savoir. Vous avez vu l'état des toilettes du cimetière, peut-on les laisser dans un tel état ?

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LE MAIRE LEVE LA SEANCE